

Déclaration liminaire du 23/05/2011

Le syndicat FO se félicite de la hausse du SMIC mais déplore son impact négatif sur la grille indiciaire des agents administratifs. En effet, FO constate un nivellement par le bas de cette grille. Les perspectives d'évolution sont quasi-nulles.

Exemples : (voir tableau ci-dessous)

- un agent administratif au 4ème échelon, avec 7 ans d'ancienneté, est rémunéré au même niveau qu'un stagiaire (lauréat du concours), ce même lauréat n'étant rémunéré qu'au SMIC.
- En 2004, un agent administratif au 6ème échelon, avec 13 ans d'ancienneté, gagnait environ 15 % de plus qu'un stagiaire. Aujourd'hui, ce même agent ne touche plus que 5 % de plus.

La rémunération d'agents administratifs n'est plus en adéquation avec la complexité et la variété des tâches demandées.

Il est permis de s'interroger sur les perspectives d'avenir des échelles 3 et 4, sachant qu'aucune augmentation de salaires n'est prévue avant 2013.

Une revalorisation de la grille indiciaire des cadres C est indispensable pour remédier à cette situation injuste.

Agent Administratif de 1ère Classe (échelle 4)

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	Taux de variation entre l'échelon 1 et 6
IM 01/01/2004	266	272	278	287	297	305	14,66%
IM 01/07/2007	283	285	291	298	306	316	11,66%
IM 01/07/2008	291	292	295	300	308	316	8,59%
IM 01/07/2009	293	294	295	300	308	316	7,85%
IM 01/01/2011	296	297	298	300	308	316	6,76%
IM 01/07/2011	301	?	?	?	308	316	4,98%
Durée moyenne d'avancement	1 AN	2 ANS	2 ANS	2 ANS	3 ANS	3 ANS	

Les représentants FO en CAP